**Rapport du comité de suivi**

Le doctorant peut présenter son rapport d’activité de l’année

*Selon l’arrêté du 26 août 2022 : « Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant ».*

Personnes Présentes (Nom prénom)

Modalités à préciser (présentiel, en visioconférence …)

***Renseignements concernant le/la doctorant-e :***

Nom : Prénom :

Année de la thèse : 2

Laboratoire de rattachement :

Titre de la thèse :

Directeur/trice(s) de la thèse :

Financement : contrat doctoral Activité professionnelle autre

L’entretien permettra de répondre notamment aux questions suivantes :  
Le/la doctorant·e a-t-il/elle rencontré des problèmes particuliers d’ordre pratique dans l’accomplissement de son travail doctoral ?  
Pense-t-il/elle avoir suffisamment de contacts avec son/sa directeur/trice ? Se sent-il/elle suffisamment guidé/e ?  
A-t-il/elle des appréhensions particulières concernant tout aspect de son projet doctoral  ?  
A-t-il/elle des informations suffisantes sur l’Ecole doctorale, son rôle, son fonctionnement, ses activités ?  
A-t-il : elle suivi des formations liées à sa thèse ? Assure-t-il : elle des enseignements ?  
Se sent-il/elle en confiance sur les échéances et le planning prévisionnel d’organisation du travail doctoral  ?

**Présentation de l’avancement des travaux et discussions :**  thèse (5-15 lignes) :*Personnes présentes : membres du csi + doctorant + direction (s) de la thèse :*

*Date de la présentation :*

*Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale qui en prend connaissance et le retourne au doctorant et au directeur de thèse pour signature. »*

**Entretien avec le doctorant, sans la direction de thèse** (5-15 lignes) :

*Date de l’entretien et modalités (si différent)*

*« En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. »*

L’entretien permettra de répondre notamment aux questions suivantes :  
Le/la doctorant·e a-t-il/elle rencontré des problèmes particuliers d’ordre pratique dans l’accomplissement de son travail doctoral ?  
Pense-t-il/elle avoir suffisamment de contacts avec son/sa directeur/trice ? Se sent-il/elle suffisamment guidé/e ?  
A-t-il/elle des appréhensions particulières concernant tout aspect de son projet doctoral  ?  
A-t-il/elle des informations suffisantes sur l’Ecole doctorale, son rôle, son fonctionnement, ses activités ?  
A-t-il : elle suivi des formations liées à sa thèse ? Assure-t-il : elle des enseignements ?  
Se sent-il/elle en confiance sur les échéances et le planning prévisionnel d’organisation du travail doctoral  ?

**Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant** (5-15 lignes) :

*Date de l’entretien et modalités (si différent)*

Avis favorable à la réinscription : 🞏 OUI 🞏 NON, pourquoi

Signatures des membres du CSI :